

RAICO

Compliance

Agir équitablement. Les BASES.



TABLE DES MATIÈRES

S. 5

Nouveau concept
pour des valeurs
anciennes

S. 6

Compliance et
droit du travail

S. 7

Libre
concurrence

S. 8

Corruption

S. 10

Protection des
informations

S. 11

Organisation
en charge de la
compliance

Chères collègues, chers collègues,

Ensemble, nous travaillons quotidiennement au succès de notre entreprise. Cette motivation et cet objectif commun font l'identité RAICO. Notre succès confirme que les décisions que nous prenons chaque jour sont les bonnes. Pour prendre nos décisions, nous nous laissons guider par deux principes de base : Responsabilité et légitimité. L'importance incontournable de ces principes constitue la base de notre action d'entreprise.

Avec cet engagement clair, nous protégeons conjointement la société et notre équipe. Ce faisant, nous avons des exigences élevées envers nous-mêmes, en tant que Direction, mais aussi envers chacun:e des employé:es de RAICO. Cela fait partie intégrante de notre culture d'entreprise.

La création de RAICO Compliance et l'adoption de directives de conduites adaptées vous aideront à identifier les risques spécifiques à votre activité, évitant ainsi les infractions potentielles à la loi.

Notre préoccupation est une approche ouverte et confiante du thème de la compliance. En tant que directeurs généraux, nous avons la responsabilité de prévenir ou de rendre compliquées les infractions aux réglementations légales, par l'exemple et par une supervision appropriée. Pour ce faire, nous comptons sur l'aide de tou:tes les employé:es. Nous comptons sur vous !



Hagen Weber

Bernd Schweinberger



COMPLIANCE

Nouveau concept pour des valeurs anciennes

Chacun:e peut faire la distinction entre le bien et le mal. Par conséquent chacun:e décide d'opter pour l'un ou l'autre de ces choix.

La compliance est un support dans les décisions commerciales quotidiennes. Elle fixe les limites d'un comportement réglementaire. Les exigences minimales pour un comportement conforme à la loi sont définies dans les dispositions légales. Bien entendu, cela inclut également les principes de respect ou d'égalité de traitement. Ces règles sont fondamentales pour RAICO et constituent les bases de la confiance au sein d'une équipe. Ce sont aussi les bases de la confiance que nos clients et nos partenaires placent en nous.

Compliance – Les bases constitue la législation fondamentale de RAICO. Ces principes généraux sont précisés dans d'autres codes de conduite spécifiques et illustrés à l'aide d'exemples et de règles pratiques.

Compliance – Les bases s'applique à l'ensemble de l'entreprise. Lisez-la attentivement et respectez-la. Vos décisions doivent toujours se conformer au cadre légal : cette légalité est prioritaire par rapport à tous les intérêts économiques de RAICO ou à ceux des client:es. N'oubliez pas que chacune de vos décisions aura des conséquences tant pour vous personnellement que pour l'entreprise dans son ensemble.

Alors réfléchissez soigneusement avant de prendre une décision et d'agir. Avez-vous besoin d'aide ? Contactez RAICO Compliance !

L'ÉQUIPE RAICO

Compliance et droit du travail



L'ensemble des collaborateurs:trices de RAICO est la recette de notre succès, mais chaque employé:e compte. Chacun:e mérite le respect. Ce n'est que dans un environnement ouvert et non discriminatoire qu'une personne peut s'épanouir. C'est pourquoi une entreprise a vraiment besoin de faire preuve de tolérance.

Nul:le ne peut être défavorisé:e, favorisé:e ou harcelé:e en raison de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion ou de ses convictions, d'un handicap, de son âge ou de son orientation sexuelle. RAICO protège ses employé:es contre de telles discriminations et sanctionne les violations.

Les cadres ont une responsabilité particulière à cet égard. Leur rôle de modèle confère une importance toute particulière à la culture d'entreprise de RAICO.

BIEN AGIR

Libre concurrence

Nos actions entrepreneuriales sont toujours guidées par les principes de la concurrence loyale. Ces principes protègent notre intérêt commun dans une concurrence non faussée. Cela inclut les transactions commerciales déloyales, telles que les déclarations trompeuses sur les caractéristiques essentielles des biens ou des services, ainsi que les ententes incompatibles avec la législation sur les cartels.

Les règles de base du droit antitrust sont les suivantes : pas de conventions conclues avec des concurrents sur le marché, notamment en ce qui concerne les prix, les offres, les conditions générales, la fabrication, les quotas de vente ou les parts de marché. Ces thèmes sont tabous. Même en dehors des activités quotidiennes, aucune information confidentielle sur le marché ou sur la

société ne doit être échangée. Toute forme de pratique concertée consciente entre concurrents doit être évitée.

La libre concurrence ne doit pas être entravée par des restrictions inacceptables quant à la sélection des partenaires commerciaux ou la configuration des conditions. De telles restrictions ne doivent pas émaner de RAICO, et RAICO ne peut pas les accepter.

Les infractions aux règles de la libre concurrence ont des conséquences graves. En plus de lourdes amendes, nous risquons des sanctions financières, des peines d'emprisonnement et des demandes de dommages-intérêts. La criminalité financière n'est pas une infraction banale.

DÉCIDER DE MANIÈRE INTÈGRE

Corruption

RAICO agit selon le principe de performance. Cela signifie que nos décisions commerciales reposent sur la qualité et l'ampleur de nos prestations. Des considérations non matérielles ne jouent aucun rôle dans la décision de conclure une transaction. La meilleure offre remporte l'appel d'offres.

Par conséquent, nous ne sommes pas influencés par des avantages matériels ou immatériels. Les cadeaux ou les invitations que nous acceptons ne sortent jamais du cadre des pratiques commerciales appropriées et ne sont jamais liés à des décisions commerciales concrètes, telles que la signature d'un contrat.

Parallèlement, nos partenaires commerciaux sont convaincus par la qualité de nos services et non par des

avantages commerciaux. Les détails sont régis par la directive anti-corruption de RAICO.

Les relations commerciales avec d'autres membres de la famille ou des proches peuvent créer des conflits d'intérêts. RAICO Compliance doit être informé par écrit de ces relations commerciales avant que des conflits d'intérêts ne surviennent.

Prétendre que « les autres ont les mêmes pratiques » n'est jamais une justification.



PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ

Protection des informations

L'information est la matière première la plus importante de RAICO Bautechnik. Notre savoir-faire, notre expérience ou nos contacts professionnels constituent notre capital. Ce capital doit être protégé.

RAICO protège ses droits de propriété industrielle en déposant des brevets ou des marques. Néanmoins, cette protection doit être soutenue par la confidentialité des employé:es. En coopération avec des partenaires, des fournisseurs ou des clientèles, les informations confidentielles ou le savoir-faire doivent être protégés de la meilleure façon possible. Cela peut être obtenu par des mesures de sécurité ou des obligations de confidentialité.

Le même soin doit être pris lors du traitement des données personnelles des employé:es ou des partenaires de RAICO. Les données personnelles ne peuvent être recueillies, traitées ou utilisées que si cela est autorisé par la loi ou si la personne concernée l'accepte. Dans tous les cas, le principe d'économie dans la collecte des données, ainsi que la transparence et la pertinence de leur traitement, devront être respectés. Cela signifie que seules les données nécessaires à la coopération sont recueillies et traitées conformément à la finalité de leur collecte.

Le responsable de la protection des données de RAICO (adresse e-mail : datenschutz@europajurist-schenk.com) prend en charge la coordination de la protection des données.

POSER DES QUESTIONS OUVERTEMENT

Organisation en charge de la compliance

RAICO Compliance assiste les employés dans toutes les questions relatives à la compliance. Ces questions apparaissent lors de discussions individuelles ou dans le cadre de formations sur des thèmes spécifiques.

Les informations sur les violations de la compliance peuvent être communiquées à hinweisgeber-raico@seitzpartner.de.

Que la notification soit faite de manière anonyme ou nominative, les informations sont traitées de manière confidentielle. Toute forme de discrimination à l'encontre d'un:e « informateur:trice » qui agit de bonne foi est exclue. Ceci s'applique également si le soupçon s'avère non fondé.

RAICO

RAICO Bautechnik GmbH
Gewerbegebiet Nord 2
87772 Pfaffenhausen
ALLEMAGNE